



Année 3 n° 9

Septembre 2016

Messages

Informations

Echanges

Liaisons

EDITO

L'été nous a gratifié de ses températures qui apportent nonchalance, douceur et farniente. Mais il faut reprendre chacun notre rythme et nos activités.

Les entreprises sont en train de finir les travaux relatifs aux ralentisseurs et au passage piétonnier. Nous avons déjà pu constater l'efficacité de tels dispositifs et c'est tant mieux pour les riverains et nos enfants.

Notre population a plus que doublé l'espace d'une dizaine de jours sans que nous puissions réagir et éviter cette invasion des gens du voyage. Nous avons subi, et les services de l'état sont, dans ce cas, quelque peu inopérants. Dommage !!!

Les enfants ont repris le chemin de l'école et vont pouvoir apprécier, nous l'espérons, la prestation de notre nouveau fournisseur de repas pour la cantine. L'investissement aura coûté près de 9000 €uros pour nourrir les écoliers dans de meilleures conditions.

Une enquête publique est en cours pour une révision du PLU concernant essentiellement deux zones reconsidérées pour un aménagement programmé.

Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée et une reprise en douceur.

Christian REBELLE



ZONE 30 : je roule au pas !

Fini le règne de l'automobiliste-roi ! La zone 30 invite à mieux partager la route et apporte plus de sécurité.

Les travaux de sécurisation de la route de la fromagerie se terminent. S'agissant d'une zone en agglomération, la vitesse des 50 km/h habituels n'était malheureusement que très peu souvent respectée, ce qui nous a conduit à installer des ralentisseurs.

La vitesse est désormais limitée à 30 km/h et ce sur la totalité de la route et non uniquement sur les zones surélevées. Des barrières de sécurité accompagnant le passage piétonnier ont également été installées, et ce afin de permettre aux piétons et surtout aux enfants qui se rendent à l'école, de bénéficier d'une zone réservée à leur cheminement dans de bonnes conditions.



A cette occasion, il est rappelé que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les plates bandes, pelouses, les espaces verts publics, les aires de jeux, ... par mesure d'hygiène bien compréhensible et par nécessité de propreté du domaine public que chacun est en droit d'attendre...

Une seule solution, ramasser les déjections.

Ensemble, avec un minimum de civisme, contribuons à améliorer la propreté de

notre village..

Pensez-à vous munir de sacs !

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Tél : 04.79.54.91.87

Fax : 04.79.54.95.75

Mail :

st-ours.mairie@wanadoo.fr

Ouverture :

- mardi 16h à 20h

- mercredi 9h à 11h

- vendredi 13h30 à 16h30

Permanence du Maire et

des adjoints :

Mardi de 18h30 à 20h

INTERDICTION DE BRULER LES DECHETS VERTS...même à la campagne !!

Le brûlage à l'air libre est interdit

> Pourquoi cette interdiction ?
Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérogènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

> Quels sont les déchets concernés par cette situation ?
Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

> Qui doit respecter cette interdiction
Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Quelques chiffres...

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...*

- ... 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (28 400 km pour une essence)
- ... 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul
- ... 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchèterie située à 20 km

*Source : Air Rhône-Alpes - 2012

En région Rhône-Alpes, **près de 18 %** de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est en effet préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes
Service Ressources Énergie Éolienne et Prévention des Pollutions, Unité Air Énergie
04 78 26 26 00
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Crédit photos : Chambéry métropole, Colin Laurent pour Chambéry métropole

Le brûlage à l'air libre

Une pratique polluante



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Ça y est, c'est la rentrée !! Et il y a du nouveau à l'école.

C'est tout d'abord l'arrivée au poste de direction de Hélène Riondè, qui remplace Emilie Flechel qui a choisi de se diriger vers les missions de conseillère pédagogique au sein de la circonscription d'Aix les Bains.

Le choix du nouveau prestataire pour la cantine scolaire s'est confirmé pour la société LEZTROY. Les quelques familles présentes début juillet lors de la présentation de la société, ont pu apprécier leur discours, mettant à l'honneur une alimentation locale et de qualité, fraîche, saine et variée, accompagnant le rythme des saisons. Ceci répond à notre volonté à tous de permettre à nos enfants de découvrir le goût juste des aliments et de leurs vraies saveurs. Et les enfants ne s'y trompent pas car la satisfaction est là !!

Pour permettre de respecter la livraison froide, la cantine a été équipée d'une chambre froide ainsi que d'un four. Malgré quelques calages de début d'année, l'engouement de tous est réel.

Nous proposerons une visite des installations LEZTROY prochainement. www.leztroy-restauration.com



Pour vous mettre l'eau à la bouche.....

menu du mardi 20 septembre: concombre bio à la crème, aiguillette de poulet français colombo, brocolis persillés, crozets bio de Chambéry, Yaourt bio du Crêt Joli au coulis de fruits bio.

... et du jeudi 22 septembre: éventail de melon charantais, ragoût d'agneau à l'espagnol, semoule bio gonflée au cumin, aubergines et tomates bio, panacotta à la framboise.

Depuis 2014, la nouvelle organisation des rythmes scolaires a conduit les différentes communes du canton d'Albens à faire découvrir aux enfants de nouvelles activités de qualité, encadrées par des professionnels. Ces activités appelées TAP's ont permis aux enfants de l'école de Saint-Ours de profiter d'un moment de détente et d'ouverture à des thèmes, des pratiques, des domaines d'activités à caractère sportif, culturel, ludique et artistique.

En 2016, l'organisation est maintenant bien rodée. Avec plus de 95% d'inscrits, les TAP's continuent à Saint-Ours les mardi et vendredi de 15h à 16h30, avec des animateurs enchantés de retrouver les enfants et réciproquement !!



L'atelier jardinage avec Emmanuelle

Suite au rattachement de Saint-Ours à Grand Lac au 1^{er} janvier 2017, une convention avec le SEJ permettra de poursuivre ces TAP's dans les conditions actuelles.

Saint-Ours, Une commune rurale. Des agriculteurs acteurs du paysage et de l'économie locale.

Vive l'économie locale !!



Tout le monde l'aura remarqué, Saint-Ours est une commune rurale, qui s'est développée et façonnée tout au long de son histoire grâce à l'activité agricole.

On compte aujourd'hui sur le village 7 exploitations agricoles orientées vers la production laitière. Cela représente au total une vingtaine d'agriculteurs, qui élèvent 400 vaches laitières et cultivent leurs terres sur Saint-Ours et les villages alentours. La production de lait, sa transformation en

fromage, en particulier la célèbre Tomme de Saint-Ours, et la vente se font dans le village. La coopérative laitière située à Bassa, génère ainsi une activité économique locale importante, génératrice d'emplois (avec les fromagers, les vendeurs permanents et saisonniers). Elle a aussi su s'adapter pour proposer et maintenir les services de proximité (point poste, pain...).

Une faucheuse à l'avant, un épandeur à l'arrière....Vive l'autonomie !!

Au cœur d'un territoire savoyard attractif, les agriculteurs ont fait le choix d'une agriculture extensive. Toute l'alimentation est produite localement par les exploitants. Concrètement cela signifie qu'il faut de la surface : un ha de prairie par an pour nourrir une vache. En effet les vaches sont nourries exclusivement à base d'herbe et de foin. Et oui, une vache ça mange de l'herbe !! Elle pâture durant 6 mois de l'année, et en même temps épand ses bouses... ça c'est économe !!!

Le foin récolté le printemps et l'été, servira à nourrir les animaux durant l'hiver quand ils seront dans l'étable. Pendant cette période de repos de la végétation, les déjections animales (qu'on appelle aussi effluents, ce sont le fumier et le lisier), sont stockées sur les exploitations. A partir de la fin de l'hiver, les épandages permettront de valoriser les valeurs fertilisantes de ces effluents au plus près des besoins des plantes. Deux avantages : des économies d'achat d'engrais, et une qualité de l'herbe, avec une grande diversité de plantes, bénéfique à la qualité de l'alimentation des animaux, donc du lait, donc du fromage. C'est cohérent non ?

La force du collectif !!



Ensemble, on est plus fort !! Les agriculteurs l'ont compris depuis longtemps en raisonnant collectivement pour leurs outils de travail. La coopérative du village appartient aux agriculteurs. Ils ont ainsi pu se doter d'un outil de transformation opérationnel, qu'ils mettent à disposition, sous forme d'un réel partenariat, au fromager Schmidauer qui leur achète leur lait.

La CUMA d'Epersy (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole), dont le bâtiment se trouve route du Chef lieu, à côté de l'ancienne coopérative, illustre aussi cette volonté de travailler ensemble. Le principe est le suivant : les agriculteurs acquièrent un matériel à plusieurs (par exemple un épandeur). Ils l'utiliseront ensuite selon leurs besoins. Ce système permet de maîtriser les charges de mécanisation en mutualisant les investissements.

Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) est une structure qui regroupe plusieurs agriculteurs au sein d'une même exploitation. Ce statut permet de pérenniser l'activité agricole en facilitant l'installation de jeunes. Il permet aussi d'accéder à une qualité de travail et de vie plus en phase avec la réalité de la société (organisation du travail, possibilité de prendre des vacances, des week-end..).

Ma petite entreprise.....dans un secteur en crise... le choix de la qualité !

Vous l'aurez compris, l'agriculteur aujourd'hui est un chef d'entreprise à part entière.

Les compétences multiples nécessaires font la richesse du métier de paysan.

Paysan, comme celui qui façonne le paysage ! Soyons aussi conscients que l'activité agricole permet de maintenir le paysage ouvert en maîtrisant le développement de la forêt. Parallèlement, l'entretien des bords des champs fournit du bois déchiqueté qui est valorisé en bois énergie ou en paillage. C'est une illustration du rôle important qu'a l'agriculture dans l'entretien de l'environnement et la gestion durable du territoire.

Savoir s'adapter, est le maître mot des agriculteurs qui travaillent avec le vivant : s'adapter aux caprices de la météo, s'adapter aux besoins des animaux, s'adapter au marché.

Mais à Saint-Ours, et à la différence de ce qu'il se passe actuellement en France avec Lactalis, les agriculteurs ont toujours fait le choix de maîtriser leur produit, du lait au fromage, de la production à la vente, en jouant la carte de la qualité, du naturel, et du local.

Ceci est rendu possible par le respect d'un cahier des charges qui met un point d'honneur à valoriser des systèmes en polyculture-élevage, avec des céréales et des fourrages cultivés pour les vaches, qui sont des races locales (abondance, tarine, montbéliarde), avec des rotations sur les cultures, la limitation des intrants, l'interdiction d'aliments fermentés, pas d'OGM..



Restons positifs !

Cette agriculture autonome, économe, et en phase avec la demande sociétale se heurte cependant, à Saint-Ours comme ailleurs, à une problématique de disponibilité foncière. Il faut de la surface pour cette agriculture cohérente et respectueuse de l'environnement : pour nourrir les animaux, pour épandre les déjections, pour pérenniser les exploitations. Chaque m² de surface agricole qui disparaît, c'est peut-être à terme une intensification des pratiques (les animaux ne sortent plus, davantage d'engrais..), une exploitation agricole en difficulté, une économie locale impactée. Les enjeux d'aujourd'hui sont donc de raisonner ensemble et en connaissance de cause l'aménagement du territoire. C'est en particulier l'objet du PLUI qui est en cours sur notre territoire.

Les agriculteurs de Saint-Ours sont multicaltres !! Très bons communicants, ils ont compris qu'il fallait être tourné vers l'extérieur pour expliquer leur passion de leur métier. Alors n'hésitez pas à aller à leur rencontre lors des événements organisés tout au long de l'année à la coopérative, et plus particulièrement lors de la traditionnelle rando VTT début juillet.

<http://www.fromageries-bauges.fr>

L'AGENDA



Samedi 17 septembre : forum des associations 9h-12h

Samedi 15 octobre : repas du Sou des Ecoles

Dimanche 23 octobre : exposition de l'Atelier de St Ours de 10h à 18h30

Samedi 29 octobre : repas des aînés

Les activités proposées par Ours en plus

Le jeudi entre 17 et 21 h : Cours de guitare tous niveaux, tous styles—F. Bornand 06.28.32.89.53

Le mardi de 19 à 20h30 : Chorale

Natybull 06.14.41.88.79

Le vendredi à 20h30 : Cours de danse

N. Corbier 06.61.52.58.92

Le jeudi soir de 18h45 à 20h et de 20h15 à 21h30 :

Yoga - M. Chabert 06.76.17.12.12



Bientôt un nouveau site internet pour Saint-Ours!!

La commission communication recherche des informations, photos sur Saint-Ours et son histoire. Alors n'hésitez pas à nous contacter.

Le Sou des écoles propose des cours d'anglais

tous niveaux—RDV le mardi soir 19h30 à 20h30

Salle sous la mairie. S. Broie 06.14.65.92.95